

*Objet*

**Groupe de Travail Plénier  
Projet d'extension du périmètre de la RNN  
des Sept-Iles  
Relevé de décisions**

*Date*

Réunion du 15 octobre 2018

*Participants*

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• F. ALBAN (Conseil scientifique)</li> <li>• S. ARGAT-BOURIOT (Région)</li> <li>• B. AUGÉ (AFB – Antenne Atlantique)</li> <li>• O. AUGÉ (ONCFS SD22)</li> <li>• J. BAIN (Perros-Guirec)</li> <li>• C. BOUGAULT (CODEP 22 Pêcheurs Plaisanciers)</li> <li>• A. CANDELA (LTC)</li> <li>• M. CAPOULADE (Bretagne Vivante)</li> <li>• P. DE GRISSAC (LPO)</li> <li>• Y. DELVAUX (APP Perros-Guirec)</li> <li>• G. DE NANTEUIL (L'Archipel Libre)</li> <li>• A. DENIAU (RNN des Sept-Iles/LPO)</li> <li>• C. DUVAL (DREAL)</li> <li>• M. FORTIN (Bretagne Vivante)</li> <li>• J. GROUSSEAU (RNN des Sept-Iles/LPO)</li> <li>• Y. GUEGAN (APP Ploumanac'h)</li> <li>• O. GUERIN (Trebeurden)</li> <li>• P. GUEUTIER (CODEP 22 Voile)</li> <li>• S. GUIGUEN (N2000 – LTC)</li> <li>• A. HAMON (Perros-Guirec)</li> <li>• N. HAMON (CRPMEM)</li> <li>• S. HASSANI (Conseil scientifique)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• A. INIZAN (L'Archipel Libre)</li> <li>• M. LE BARON (AFB – Antenne Atlantique)</li> <li>• M. LE BORGNE (N2000 – LTC)</li> <li>• S. LE CALVEZ (CDPMEM 22)</li> <li>• C. LEFEUVRE (DREAL)</li> <li>• N. LEGER (DDTM 22 – DML)</li> <li>• S. LE GOFFIC (Pleumeur-Bodou)</li> <li>• Q. LE HERVE (Perros-Guirec)</li> <li>• E. LEON (Perros-Guirec)</li> <li>• C. MANGEL (7-Iles 2000)</li> <li>• Y. MANGEL (APP Ploumanac'h)</li> <li>• JP. MORVAN (Louannec)</li> <li>• JF. OMNES (ATPP)</li> <li>• C. PONTAILLER (Perros-Guirec)</li> <li>• P. PROVOST (RNN des Sept-Iles/LPO)</li> <li>• S. RIALLIN (Conservatoire du Littoral)</li> <li>• O. ROITEL (Préfecture Maritime)</li> <li>• Y. SEGURA (Pleumeur-Bodou)</li> <li>• G. SOL-DOURDIN (LTC)</li> <li>• S. TRAVICHON (LPO)</li> <li>• J. TROADEC (Trevou-Treguignec)</li> <li>• F. VINCENT-LOIRE (L'Archipel Libre)</li> </ul> |
|--|--|

*Rédacteur*

Carole DUVAL

*Annexes*

Diaporama présenté en séance

*Introduction*

Mme la Sous-Préfète remercie les participants et rappelle l'objet de la présente réunion.

Le 5 décembre 2017 à l'occasion du dernier comité consultatif de la RNN (Réserve Naturelle Nationale) des Sept-Iles, les services de l'Etat avaient annoncé leur volonté de travailler à l'extension de la réserve naturelle en application de la DCSMM (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin).

Cette première réunion constitue le lancement de la concertation avec les acteurs locaux.

*Cadre du projet  
d'extension  
de la RNN des  
Sept-Iles*

Mme DUVAL présente le cadre dans lequel s'inscrit le projet d'extension de la RNN des Sept-Iles.

Outre l'intérêt du patrimoine naturel avéré lié à la richesse de la biodiversité marine mais également au caractère insulaire de l'archipel, l'Etat a des engagements récents vis-à-vis de l'Union Européenne. En effet, le programme de mesures du PAMM (Plan d'Action pour le Milieu Marin), document opérationnel visant à atteindre les objectifs fixés par la DCSMM (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin), validé en 2016, prévoit via sa mesure M003-NAT1b, de « compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité remarquable ».

L'intérêt porté à l'archipel des Sept-Iles n'est pas nouveau puisqu'en 2012, le secteur des Triagoz à Bréhat avait déjà été identifié dans la Stratégie de Création d'Aires Marines Protégées. Il était préconisé d'y étudier l'opportunité du renforcement des outils de protection préexistants (RNN) pour les zones de fort intérêt écologique. Enfin, plus récemment en juillet dernier, le gouvernement inscrit dans son Plan Biodiversité, ses engagements en la matière. Il prévoit notamment de financer la création ou l'extension de 20 réserves naturelle nationale d'ici à la fin du quinquennat : le projet d'extension de la RNN des Sept-Iles a été identifié par le ministère.

M. LEFEUVRE ajoute qu'à l'échelle de la Bretagne, 3 autres réserves naturelles nationales se sont engagées dans un projet d'extension de leur périmètre : Groix, Iroise et Venec.

Mme HAMON du CRPMEM s'interroge quant à la plus-value du projet d'extension de la réserve naturelle par rapport au site Natura 2000 actuel. Le statut de site Natura 2000 n'est pas considéré comme une protection forte, il s'agit d'un outil contractuel. Les deux outils ne sont pas incompatibles.

*Concertation  
pour le projet  
d'extension  
de la RNN des  
Sept-Iles*

Le second point de l'ordre du jour concerne les modalités de concertation autour du projet d'extension de la RNN des Sept-Iles. Ainsi, après avoir rappelé la volonté des services de l'Etat de concerter avec les acteurs locaux bien en amont de la procédure officielle, une proposition de comitologie est mise en débat.

Il est ainsi proposé, en plus du comité de pilotage réunissant exclusivement les services de l'Etat et du Groupe de Travail Plénier, instance réunie ce jour, de créer 3 Groupes de Travail Thématiques :

- GT Connaissances, constitué pour l'essentiel de scientifiques et autres experts reconnus dans leur domaine de compétences,
- GT Activités professionnelles de la mer,
- GT Activités de loisirs en mer.

Ces trois GT seront co-animés par un binôme ou trinôme de structures. Ils se réuniront à plusieurs reprises et seront des lieux d'échanges privilégiés.

Le GT Connaissances constitue la pierre angulaire du projet. Il devra être source de propositions pour le futur périmètre et la réglementation qui devra s'y appliquer. Ces propositions devront être argumentées scientifiquement et orientées vers les enjeux les plus prégnants. Elles seront mises en discussion dans les deux autres GT pour les confronter aux réalités socio-économiques.

M. DE NANTEUIL demande s'il est prévu des passerelles entre les différents GT étant donné qu'un certains nombres de sujets seront communs. Ce sera le rôle du GT Plénier de faire le lien entre les différents groupes.

M. LEON précise que les collectivités n'ont pas un rôle limité aux activités de loisirs ou de tourisme. Elles ont toutes leur place dans les deux autres GT.

Suite à une intervention de Mme INIZAN, M LEFEUVRE confirme qu'il n'y a pour le moment aucune carte de périmètre pré-établie. Aucune réglementation n'a encore été réfléchi. Tout le travail reste à faire ensemble et c'est tout l'objet de la concertation à venir.

La proposition de comitologie présentée n'appelant pas d'autres remarques, elle est validée comme telle.

*Calendrier  
prévisionnel*

Mme DUVAL présente rapidement le calendrier prévisionnel des travaux.

L'installation des différents GT se fera avant la fin de l'année 2018. Courant 2019, les GT poursuivront leurs travaux sur le futur périmètre et la réglementation qui s'y appliquera. L'objectif est de finaliser un dossier d'avant-projet début 2020 constituant la première étape de la procédure administrative.

La procédure suivra son cours courant 2020 et 2021 avec une enquête publique et

divers autres consultations officielles. Le décret relatif à l'extension de la réserve naturelle serait envisagé pour fin 2021, début 2022.

*Partage des  
connaissances  
actuelles*

M. PROVOST réalise un point synthétique des connaissances actuelles, à l'échelle du site Natura 2000 « Côte de Granit-Rose – Sept-Iles », quelles soient relatives au patrimoine naturel ou aux activités socio-économiques de l'archipel et alentours.

Les enjeux connus du patrimoine naturel :

- l'avifaune marine : l'archipel concentre plus de 75 % des effectifs français pour les Fou de Bassan, les Macareux moine, les Puffins des anglais ou encore les Pingouin torda
- les mammifères marins : 7 à 12 % de l'effectif français de Phoque gris est aux Sept-Iles, cela concentre 81 % des naissances françaises. Concernant les cétacés et baleines, des dizaines d'observations sont réalisées chaque année dans les eaux du Trégor.
- les habitats marins : les forêts de laminaires (plus de 10 % de la surface de France métropolitaine). Des compléments d'acquisitions de connaissances sont d'ailleurs prévus pour 2019.
- les poissons remarquables : les requins taupe et pèlerin

Le gros enjeu de cette extension réside dans la prise en compte de la notion de fonctionnalités et de connectivités des écosystèmes notamment pour les espèces. Si la nidification de l'avifaune marine sur l'archipel est protégée de manière pérenne dans le cadre du périmètre actuel de la réserve naturelle ; la fonction « alimentation », nécessaire à la survie des colonies ne l'est pas.

Les enjeux socio-économiques de l'archipel :

- l'activité de pêche quelle soit professionnelle ou récréative
- les activités de nautisme, la plaisance
- les activités sous-marines (plongées, chasse)
- le tourisme (excursion vers l'archipel, sorties naturalistes, randonnées pédestres...)

Au niveau des activités économiques, il est noté des manques concernant notamment la sphère industrielle (extraction de sable, champs d'éolienne...).

Ces activités ne sont pas encore présentes dans le secteur. Toutefois, elles ont été prises en compte dans le cadre du Document Stratégique de Façade (DSF). Il conviendra de s'approprier les prévisions en termes d'évolution pour ces activités.

M. PROVOST précise que cet état des connaissances est incomplet. Ce sera tout l'objet des prochains GT de compléter et peaufiner cet état des connaissances. Cet état de l'art devra être considéré avec une vision à long terme et évolutive. Un projet tourné vers l'espace maritime, dans la continuité des travaux menés par les pionniers du territoire il y a un siècle, qui ont contribué à préserver le littoral à Ploumanac'h et l'archipel des Sept-Iles.

M. MANGEL de 7 Iles 2000 s'interroge sur l'interdiction de débarquement sur la plage de Bono de septembre à juin alors qu'elle est accessible aux touristes l'été.

M. PROVOST répond que ce point de réglementation peut être rediscuté dans le cadre du projet d'extension.

Mme la Sous-préfète confirme qu'il est possible de réinterroger l'outil de protection tel qu'il est conçu actuellement au regard des nouvelles connaissances et de l'évolution des usages.

M. DE NANTEUIL souhaiterait que tous les rapports et autres documents scientifiques faisant état des enjeux à protéger soient mis à disposition.

Il est rappelé qu'une plate-forme de téléchargement dédiée au projet d'extension a été créée sur internet :

<https://www.dropbox.com/sh/pxs0c3uoioanqy7/AACNf5qpqpykWjHTE1jntW93a?dl=0>

De plus, chaque rapport d'activités annuel de la réserve naturelle des Sept-Iles énumère et résume les différentes productions scientifiques aux Sept-Iles et dans son environnement marin alentour. Ces articles et rapports peuvent être envoyés sur demande par mail par le conservateur.

M. ROITEL ajoute qu'il faut veiller à la bonne articulation avec le site Natura 2000. Les

membres du COPIL n'ont pas été récemment réunis, il conviendra de les tenir informés.

M. PROVOST conclue en précisant qu'en 2019, la synthèse des multiples connaissances scientifiques au sein du territoire contribuera au bon montage du projet d'extension en mer de la réserve naturelle.

*Modalités de communication*

Le dernier point à l'ordre du jour concerne les modalités de communication auprès des acteurs du territoire. Tous ne peuvent participer aux différentes instances de concertation, il convient cependant de veiller à les tenir informés des avancées du projet.

Mme DUVAL interroge alors les membres du GT Plénier afin de recueillir les idées ou attentes en la matière.

Elle propose d'utiliser des outils de communication pré-existants comme les bulletins municipaux par exemple.

*Conclusion*

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Sous-préfète clôt la réunion et invite les membres qui le souhaitent à s'inscrire aux différents GT sur les feuilles prévues à cet effet au fond de la salle.

*Diffusion*

Groupe de Travail Plénier

La Sous-Préfète de Lannion,



Christine ROYER